



Edition Spéciale : Permutants premier degré

Bienvenue En Isère !

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre département à compter de la rentrée scolaire 2012 !

Nous vous avons concocté un dossier d'accueil afin de faciliter au mieux votre prise de fonctions en Isère. Vous trouverez dans ce fascicule des renseignements utiles et pratiques, notamment sur le mouvement que vous allez bientôt devoir effectuer.

Dans cette perspective, l'équipe du SE-UNSA se tient à votre disposition pour toute question complémentaire ; n'hésitez pas à nous contacter (RDV, mail, ou tel).

Nous vous souhaitons une bonne installation dans notre département
Et, en attendant de faire votre connaissance,
nous vous adressons nos amicales salutations.

Pour l'équipe du SE-UNSA 38
Patrick MAUREY, Béatrice BUYERE, Serge RAVEL

Pour nous contacter :



SE-UNSA Isère
Bourse du Travail
32 Avenue de l'Europe
38030 GRENOBLE Cedex 02



04.76.23.38.54



E-MAIL 38@se-unsa.org

Pour avoir régulièrement des informations locales et nationales,
n'hésitez pas à consulter régulièrement notre site internet :

<http://sections.se-unsa.org/38/>

La section départementale

Article publié le Jeudi 1er septembre 2011.



PATRICK MAUREY

Secrétaire départemental
Mardi - Mercredi - Vendredi



MARC DURIEUX

Trésorier
Mardi - Mercredi - Vendredi
AM



SERGE RAVEL

Jeunes Enseignants -
Formation
Mercredi



HÉLÈNE LARROUSSE

PLP
Mardi AM



ROGER GIERD

1er degré - Rétraite
Sur RDV



BÉATRICE BRUYÈRE

ASH - Jeunes Enseignants
Mardi



MICHEL MARTINET

CPE
Lundi - Mardi - Mercredi



PATRICK GAXOTTE

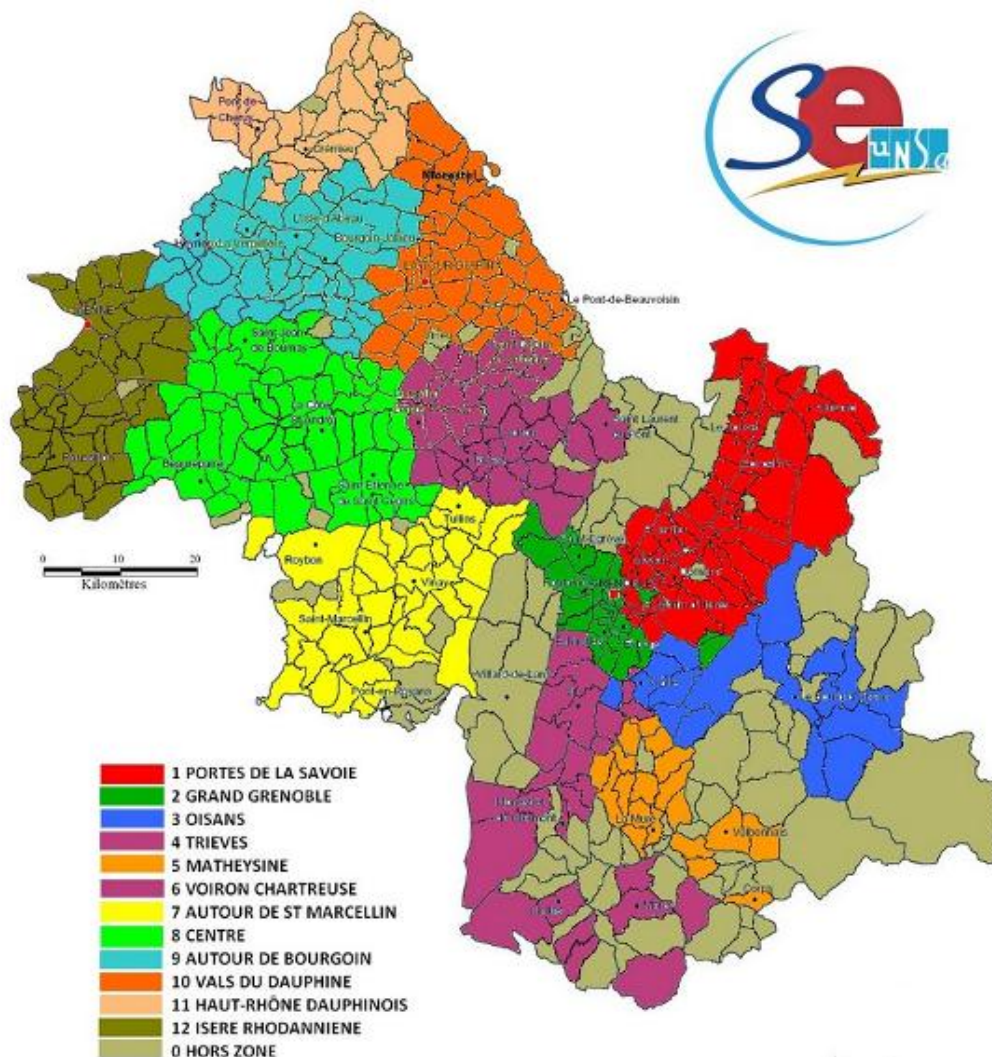
Fichier - Revendicatif
Mercredi



KARINE AVVENENTI

2nd degré
jeudi 1/2

Notre département : carte des zones géographiques définies pour le MVT



Attention : les douze zones géographiques correspondent à des secteurs théoriques qui n'ont de signification que dans le cadre des règles du mouvement départemental.

Présentation : L'Isère est un « grand » département, puisqu'il compte environ 7 000 enseignants dans le premier degré, et plus de 10 000 en second degré.

Il s'étend de la vallée du Rhône (à l'ouest) au cœur des Alpes (Sud et Est).

Cela lui confère une extraordinaire diversité de paysages, des plaines des « terres froides », aux massifs enneigés de l'Oisans, jusqu'aux accents ensoleillés de St Marcellin ou de Clelles...

Le relief globalement accidenté du département impose aux populations de se concentrer sur les axes de circulation routiers ou ferroviaires. (Axe principal Lyon, Grenoble, Chambéry et un axe complémentaire reliant Grenoble à Valence). Les bassins d'emplois se répartissent en pôles économiques : autour des villes de Grenoble, Voiron, Bourgoin Jallieu, La Tour du pin, Vienne et Crolles.

Les zones « beiges » de la carte des secteurs géographiques se situent en montagne et sont réputés difficilement accessibles en hiver notamment et peu denses en écoles et population.

Attention : Dans le cadre des opérations de mouvement, vous allez avoir l'obligation de classer 5 zones géographiques de notre département (*c'est le minimum, et cela représente déjà la moitié de l'Isère !*). Aussi, soyez attentifs à demander à l'inspection académique de l'Isère, la bonification de 15 points pour rapprochement de conjoints (le cas échéant). Ces 15 points devraient vous permettre d'être affecté prioritairement sur la zone géographique du lieu de travail de votre conjoint (s'il est en CDI).

Les services de l'Inspection académique se trouvent à l'adresse suivante :

**Inspection Académique de l'Isère,
Cité administrative – 1, rue Joseph Chanrion - Bâtiment 1 - 38032 Grenoble cedex 1**

Le site de l'IA regroupe toutes les infos administratives dont vous pouvez avoir besoin

<http://ia38.ac-grenoble.fr/>

Pour trouver les informations relatives au mouvement des personnels du premier degré qui intègrent l'Isère : <http://www.ac-grenoble.fr/ia38/siteiaspip/spip.php?article496>

Vous pourrez télécharger les imprimés de demandes de majoration pour rapprochement de conjoints, ou situation médicale, ou situation sociale particulière, ainsi que les demandes d'exercice à temps partiel. **Attention**, le délai de renvoi des documents est fixé au **23 mars**.

N'hésitez pas aussi à naviguer sur notre site internet : <http://sections.se-unsa.org/38/>

Les opérations de mouvement dans notre département

Calendrier :

La saisie : le serveur qui recueille vos vœux entre **le 20 Mars et le 05 Avril**.

La phase principale : le résultat de la phase principale du mouvement devrait être communiqué, aux syndicats et aux personnels (via I-prof) **le 31 Mai 2012**.

Des ajustements seront envisagés pour le **21 Juin**, parfois aussi durant l'été.

Les règles :

Vous changez de département, et êtes, de fait, considérés **en situation « provisoire »**. Aussi il vous est imposé de postuler sur 5 zones géographiques différentes.

Quelques sigles de postes :

Vous pouvez demander des postes de **Titulaires de secteurs (TS)**, leur mission est compléter les services des enseignants titulaires de leur poste qui exercent à temps partiel.

Attention : Vous ne pouvez postuler sur un poste de remplaçant (TR) ou de directeur que si vous exercez à plein temps.

Les conseils du SE-UNSA :

Le département de l'Isère est d'une géographie particulière (zone de montagne, ou rurale). La circulation y est difficile (conditions hivernales), mais aussi embouteillages systématiques autour de Grenoble, chaque matin et soir !

Pensez à consulter une carte « en relief », avant de saisir vos vœux, et si vous le pouvez, attendez d'être affecté(e) pour vous loger de façon définitive....

Nous organisons des permanences spéciales pour le Mouvement :

**les Mercredi 14, 21 et 28 Mars et le 4 Avril,
ainsi qu'une journée « stage MVT » le Mardi 27 Mars (sur inscription)**

N'hésitez pas à nous y rejoindre, si vous résidez déjà en Isère.

Frais de changement de résidence

*Les frais de changement de résidence concernent les collègues ayant obtenu une permutation, une mutation ou un changement au sein de leur département, à **condition** qu'il y ait changement de commune de résidence administrative et de résidence familiale.*

➤ N'hésitez pas à nous contacter, nous vous enverrons les infos complémentaires !

1

Vos demandes administratives (mutation, exeat, stage, ...) sont vérifiées et soutenues par vos représentants syndicaux avant et après les CAP, en respectant la confidentialité des documents.

2

Vous devenez adhérent à l'ADEIC **notre association de défense, d'éducation et d'information des Consommateurs.**

4

Vous **recevez à votre domicile notre bulletin départemental** et nos différentes revues nationales

3

Vous pouvez payer votre **cotisation en 10 fois sans frais** supplémentaires par prélèvement automatique

5

Vous pouvez **participer activement** à l'élaboration de nos projets **éducatifs, de nos projets revendicatifs.**

les bonnes raisons de se syndiquer au SE UNSA

7

Vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt** de 66% du montant de votre cotisation.

Exemple: pour une cotisation de 120 €, vous bénéficierez d'une réduction du montant de vos impôts de 80 €.

Le montant réel de la cotisation est donc de 40 €

8

Un problème ? ...Une information? ... Une question ?

Vous n'êtes plus seul. L'équipe départementale est à votre service et vous répond rapidement.

Si nécessaire nos délégués académiques et nationaux interviennent.

Pourquoi le Syndicat des Enseignants : SE UNSA ?

C'est un syndicat qui **syndique tous les enseignants de la maternelle au lycée.**

C'est un syndicat **autonome** : Notre indépendance est totale, tant à l'égard des pouvoirs politiques, qu'économiques ou religieux.

C'est un syndicat **réformiste** : Nous sommes favorables aux réformes mais celles-ci doivent être réalisées après des négociations et au bénéfice de tous dans l'Ecole, enseignants et élèves.

Le SE UNSA fait partie de l'UNSA : Union Nationale des Syndicats Autonomes qui est un **syndicat interprofessionnel** créé en 1993 qui syndique et défend les salariés, tant du secteur public que du secteur privé.

Par nos actions, nos revendications et nos projets, avec l'UNSA, nous pesons sur les grands choix économiques et sociaux du gouvernement et organisons des solidarités dans un cadre international.